

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2008

1) Cour de l'école maternelle

M. Marcel RONCERAY, adjoint, rend compte des propositions de la commission des travaux qui s'est réunie à l'école maternelle. Elle a constaté qu'à la suite des travaux, la cour nécessite une complète rénovation. Le conseil municipal opte pour une couverture en enrobé de la cour, et sollicite le concours des services techniques de la Communauté de Communes pour assurer la maîtrise d'œuvre.

Il autorise le maire à solliciter une subvention de l'Etat au titre de la DGE.

2) Subvention à la maison de retraite

M. le Maire rappelle que le conseil avait décidé, en date du 18 septembre le versement d'une aide à la réhabilitation de la Maison de Retraite de 115 000 €. Le contrôle de légalité ayant fait remarquer que la compétence « aide au financement des EHPAD » a été prise par la Communauté de Communes, et qu'en vertu du principe de spécificité, la commune ne peut intervenir, M. le Maire indique qu'un autre moyen de financement interviendra, et il propose de retirer la délibération du 18 septembre 2008.

A l'unanimité, le conseil accepte.

3) Chemin du Pont au Bray à la Chaussée Neuve

M. le Maire rend compte au conseil de la demande d'un riverain qui souhaite l'élargissement du chemin communal du Pont au Bray vers la Chaussée Neuve.

M. le Maire propose de confier ce dossier à la commission des chemins, qui prendra l'attache des services techniques de la CCBM. A l'unanimité, le conseil accepte.

4) Transfert de Compétences à la CCBM. Mise à disposition des locaux

M. le Maire expose qu'à la suite du transfert des compétences services à la personne et entretien des gendarmeries à la Communauté de Communes du Bocage Mayennais, il demande au conseil l'autorisation de signer les conventions de mise à disposition des locaux.

A l'unanimité, le conseil autorise le Maire à signer les conventions de mise à disposition des locaux « Accueil de loisirs » et « Gendarmerie ».

5) Acquisition de la parcelle C n°472 à la Lortière

M. le Maire fait part aux membres du conseil de l'accord écrit de Mme Janvier pour céder à la commune la parcelle C n°472 située dans le vallon de la Lortière, d'une superficie de 2 488m² au prix de 1,50€/m² net au vendeur.

Le conseil accepte à l'unanimité d'acquérir cette parcelle, et autorise le maire et les adjoints à signer les actes afférents.

6) Vente de bois

M le maire rappelle que le conseil municipal a décidé la vente de bois de chauffage à couper en deux lots aux Vassaux, et aux Terriers. Il propose une soumission sous pli cacheté pour chacun des lots, après publicité dans la presse et le bulletin municipal.

A l'unanimité, le conseil accepte, et fixe au 20 janvier la date limite de remise des propositions en Mairie.

7) Questions diverses

- M. le Maire présente au conseil le dossier définitif d'aménagement du lotissement « Le Brindeau ». L'estimation des travaux s'élève à 93 500 € H.T. (soit 111 850 € TTC) se décomposant comme suit :
 - marché n°1 – Voirie : 77 000 € HT ;
 - marché n°2 – Eclairage public : 16 500 € HT.

A l'unanimité, le conseil accepte ces travaux, et autorise le maire à lancer la consultation des entreprises et à signer les marchés.

Informations :

➤ Foyer des jeunes

M. le Maire fait part au conseil de l'embauche de M Grégory BELLIARD, en qualité d'animateur à temps partiel du foyer des jeunes. Il prendra ses fonctions le 20 décembre.

➤ Recensement

Les chiffres définitifs du recensement de la population indiquent 1249 habitants à Landivy.